

DECRET N° 99-496 DU 22 OCTOBRE 1999

Chargeant **Monsieur Joseph H. GNONLONFON**,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim
de **Monsieur Kolawolé A. IDJI**, Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération, pour
compter du 21 Octobre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU** le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 21 septembre 1999, **Monsieur Joseph H. GNONLONFON**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de **Monsieur Kolawolé A. IDJI** ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 - AN4 - CC2 - CS2 - CES2 - HAAC2 - CENA2 - MAEC4 -
MJLDH4 - SGG4- Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1